

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2018
à 19h30, à SAINT AULAYE
Compte-rendu

Acte de vente du fonds de commerce de l'Hôtel-Restaurant du Champ de Foire
Suite à la vente de l'Hôtel-restaurant du Champ de Foire par la SARL ADAM à la SAS EUSKAL, le Conseil Municipal acte cette vente.

Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal accepte de demander les redevances d'occupation du domaine public suivantes :

- GRDF : 528 €
- GRT Gaz : 192.36 €
- Enedis : 203 €
- Orange : 1 620.97 €

Budgets Locations Communales et Commune - admissions en non-valeur

Sur demande de la Trésorerie de Saint-Aulaye, le Conseil admet en non-valeur la somme de 45.63 € sur le budget Locations Communales et la somme de 241.33 € sur le budget Commune.

SAUR SAS : chèque de remboursement

Le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement d'un montant de 47.76 €.

Agence Technique Départementale

Monsieur Eymard fait le bilan de la journée d'information dispensée par l'Agence Technique Départementale concernant l'adressage. Le Conseil Municipal accepte la possibilité de conventionner avec l'ADT pour une assistance à l'adressage. Ce service aura un coût de 500€ TTC.

Syndicat des Énergies de la Dordogne

Le Conseil Municipal décide de demander une étude pour des travaux par le SDE 24 concernant l'enfouissement des lignes électriques rue de l'Église.

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Le Conseil Municipal se prononce sur la délimitation du périmètre du bâti ancien.

Bilan Foire de La Latière

Les recettes:

- Parking 1 : 11 755 €
- Parking 2 : 6 220 €
- Plaçage : 5 761 €

Soit un total de 23 736 €.

Le montant total des dépenses sera annoncé dès que nous serons en possession de tous les éléments.